



# PROCES VERBAL

**Séance ordinaire du 18 octobre 2023**

Date convocation :  
11 octobre 2023

Nombre de conseillers  
en exercice : 15

Nombre de conseillers  
présents : 14

Tous les membres présents : Durand Laurent, Nevet-Mouttet Amélie, Chabaud Bernard, Mounier Chantal, Jouvry Olivier, Bonfils Frédéric, Alexis Rosy, Urban Géraldine, Bayle Corinne, Corralès Stéphanie, Chaniet Olivier, Maillet Edwin, Vranckx Michèle, Fournier François sauf Chave Natalia ayant donné procuration à Mounier Chantal.

Absent non excusé :

Président de séance : Durand Laurent

Secrétaire de Séance : Jouvry Olivier

Le Maire ouvre la séance à 18h30. Après demande de lecture du PV précédent (13.09.2023) que le Conseil décline, le Maire fait l'appel et donne l'ordre du jour.

## **1. Objet : Décisions Municipales- Délibération N° 2023 D 46**

La séance ouverte, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2020D16 du conseil municipal de Roaix en date du 10 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note que la commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbain pour les DIA suivantes :

DIA de Maître Jean-Victor Montagard, Notaire à Vaison-la-Romaine  
Propriétaires : SCI Case pilote représentée par Mr Trombetta Olivier  
Parcelles : B 1008 Le Grand Pré  
Acheteur : Mr et Mme LEGENDRE Sébastien et Magalie

DIA de Maître Vincent Géraud, Notaire à Sablet  
Propriétaires : LÉBOUCQ Patrick et paulette  
Parcelles : B 83 – B 436 – B 598 Les Astières ou les Grandes Terres  
Acheteur : Mr VINCENT Thierry

## **2. Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'assainissement collectif 2022- Délibération N° 2023 D 47**

Monsieur le maire continue la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

✓ **ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA de soutien relative au renforcement de la législation visant à protéger les élus municipaux

### **3. Objet : Décision Modificative 2023-02 Commune – Délibération N° 2023 D 48**

La séance continuant, Le Conseil décide à l'unanimité les virements de crédits suivants :  
BUDGET Commune :

#### **Fonctionnement :**

	Dépenses	
61523 Chapitre 011	Entretien voies et réseaux	- 35 €
	Dépenses	
681 Chapitre 68	Provision pour charges de fonctionnement	+ 35 €

**Ecart 0**

#### **Investissement**

	Dépenses	
2041511 Chapitre 204 Opération travaux et achats divers	Subventions Grpt	+ 145.20
	Dépenses	
231 Chapitre 23 opération Place de Verdun	Immobilisations corporelles en cours	-145.20

**Ecart 0**

### **4. Demande de solde Fonds de Concours 2022-2023 CCVV- Délibération N° 2023 D 49**

La séance continuant, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de rénovation énergétique des 3 immeubles de rapport de la commune dont 2 situés Rue de l'Eglise et 1 situé Route des Princes d'Orange.

Ce projet consiste à isoler par l'intérieur un des 2 immeubles de la Rue de l'Eglise dont un diagnostic énergétique a permis de repérer les importantes pertes énergétiques, des VMC seront également installées dans cet immeuble afin de garantir une bonne évacuation de l'humidité et assainir la construction et les menuiseries changées.

Des climatiseurs réversibles seront installés dans les 3 immeubles de rapport en lieu et place des chauffages électriques très énergivores.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer pour affecter le solde du Fonds de concours 2022-2023 de la CCVV sur ce projet et propose au Conseil d'approuver le plan de financement prévisionnel comme suit :

Coût prévisionnel HT :

Travaux	26 038.49 €
Imprévus 5%	<u>1301.92 €</u>
TOTAL HT	27 340.41 €

#### **Financements prévisionnels :**

CVA 2023-2025 5Part transition écologique et énergétique (70%)	19 138.28 €
Fonds de concours 2022-2023 (solde)(8%)	2 304.90 €
Part communale (21%)	<u>5 897.23 €</u>
	27 340.41 €

Le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé du Maire,  
**DELIBERE ET DECIDE, à l'unanimité,**

**Article 1 :** D'affecter le solde du Fonds de concours 2022-2023 octroyé par la CCVV au financement de l'opération de rénovation énergétique des immeubles de rapport.

**Article 2 :** D'arrêter le plan de financement prévisionnel tel que ci-dessus,

**Article 4 :** De solliciter les aides financières comme ci-dessus,

**Article 5:** D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération,

**Article 6 :** D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024.

### **Questions diverses :**

#### **1.Emplacement Food-truck italien**

Le conseil est tout à fait favorable à la venue du Food truck La Côte Rie qui proposera de la cuisine italienne un soir par semaine. Il pourra s'installer place de Verdun ou place de la Poste pendant les travaux. Le jour reste à définir.

#### **2.Remplacement panneaux d'information commune**

Les panneaux d'informations en très mauvais état, vont être remplacés par de nouveaux en aluminium d'une grandeur de 9 feuilles A4. Ces points d'informations vont être réduit de 8 à 5 emplacements : cimetière, route de Villedieu, Proxi, Grand Pré et place de la Poste (déjà en place). Cet achat sera budgété en 2024.

#### **3. Repas des seniors.**

Dans le cadre de la semaine bleue, un repas dansant gratuit a été proposé le mercredi 04 octobre au réfectoire du groupe scolaire aux 75 ans et plus inscrits sur les listes électorales de la commune.

Les 26 participants ont exprimé un retour très positif de cette manifestation.

D'autres actions en faveur des séniors sont en réflexion.

**FIN DE SEANCE 19h30**

**Le Maire**

**Le secrétaire de séance**